



## Consultation du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC-3) Cahier d'acteur Chambres d'agriculture France

L'agriculture, en tant qu'activité intrinsèquement liée aux conditions climatiques, se trouve aujourd'hui confrontée à une double problématique : elle contribue au réchauffement climatique en émettant des gaz à effet de serre (fermentation entérique, épandages d'intrants azotés, nitrification et dénitrification des sols, ...) tout en subissant les conséquences du changement climatique. L'intensification des aléas climatiques (sécheresses, inondations, vagues de chaleur extrême ou cyclones en outre-mer) impacte directement les rendements, les calendriers culturels et la qualité des productions agricoles. Cette relation de dépendance impose une nécessaire adaptation du secteur agricole pour garantir sa résilience tout en réduisant ses émissions des gaz à effets de serre.

L'agriculture telle que nous la connaissons aujourd'hui ne sera plus la même d'ici 2050. Les zones de production risquent de se déplacer sous l'effet des modifications climatiques, obligeant certaines filières à repenser la localisation de leurs bassins de production. Les rendements des cultures phares pourraient diminuer dans certaines régions, tandis que d'autres territoires jusque-là moins exploités pourraient devenir favorables à de nouvelles productions.

L'agriculture doit impérativement se transformer pour s'adapter aux défis posés par le changement climatique, en renforçant sa résilience tout en réduisant ses émissions. Cette transition nécessite un accompagnement massif des agriculteurs, avec des références technico-économiques solides pour démontrer la viabilité économique des solutions proposées et ainsi rassurer les agriculteurs en limitant leur prise de risque et en facilitant la mise en œuvre des actions nécessaires. Par ailleurs, il est essentiel de construire une trajectoire de transition pour chaque exploitation, dotée d'un modèle économique cohérent, élaboré en lien avec les filières, l'aval et les consommateurs. Enfin, des aides financières sont indispensables, car les agriculteurs ne peuvent supporter seuls les coûts élevés liés à la mise en œuvre des plans de transformation des exploitations agricoles.

En outre, les pratiques agricoles devront évoluer en profondeur pour répondre à ces défis.

L'agroécologie, l'agriculture de précision, les rotations culturales diversifiées et l'utilisation de variétés résistantes aux stress climatiques représentent des pistes prometteuses pour accompagner cette transition. Cependant, ces changements nécessitent des investissements lourds, une montée en compétence des agriculteurs et un accompagnement adapté pour assurer la transition climatique du secteur.

Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC3) offre un cadre stratégique commun à tous les secteurs d'activités, ce qui est positif. Alors que deux mesures sont spécifiquement dédiées à l'agriculture, de nombreuses autres actions du PNACC3 concernent indirectement le secteur agricole (gestion de l'eau, préservation des sols, biodiversité). Pour maximiser son efficacité, une vision transversale et intégrée pour le secteur agricole est essentielle, prenant en compte les interdépendances entre l'agriculture et les autres secteurs.

À ce jour, les montants nécessaires pour soutenir cette transition ne sont pas encore clairement évalués et leur financement prévu. Or, sans enveloppes budgétaires adaptées, la mise en œuvre concrète des mesures restera limitée, et la capacité des agriculteurs à relever ces défis s'en trouvera compromise.

**Chambres d'agriculture France insiste sur l'importance d'intégrer pleinement l'agriculture dans le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3). Elles soulignent également la nécessité de soutenir financièrement la transition vers des modèles résilients et bas carbone, en renforçant la formation des professionnels et en accompagnant les exploitations dans l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de transformation adaptés.**

Ce cahier d'acteur met en lumière les initiatives prioritaires et les recommandations des Chambres d'agriculture France pour adapter durablement le secteur agricole.

## **AXE 1 - PROTEGER LA POPULATION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

### **MESURES 3. PROTEGER LA POPULATION DES INONDATIONS EN ADAPTANT LA POLITIQUE DE PREVENTION DES RISQUES**

#### **Reconnaissance et intégration de l'agriculture dans la gestion des risques d'inondation**

Entre 2021 et 2022, le groupe de travail (GT) Agriculture de la Commission mixte inondation (CMI), auquel a contribué Chambres d'agriculture France, a publié une note de synthèse identifiant les freins et leviers à une meilleure prise en compte de l'activité agricole et des espaces naturels dans la gestion des risques d'inondation. Parmi les recommandations prioritaires figurent :

1. Reconnaître l'agriculture comme un acteur clé de la prévention des inondations, avec un accompagnement technique adapté, en particulier sur les parcelles à risque élevé d'érosion. Cette reconnaissance devrait inclure des réflexions approfondies sur les assolements, la couverture et le travail des sols.
2. Permettre aux agriculteurs de bénéficier d'indemnités couvrant tous les préjudices subis et les rendant ainsi des partenaires actifs et rémunérés pour les services rendus en termes de prévention et de gestion des inondations.

Toutefois, le PNACC-3 ne semble pas pleinement intégrer ce rôle stratégique de l'agriculture dans la protection des populations contre les inondations. Cette contribution essentielle est à peine mentionnée dans la fiche de la mesure 3, action 7 : « Faciliter et promouvoir l'entretien des cours d'eau et des canaux, et la gestion des milieux aquatiques par des solutions fondées sur la nature en lien avec la prévention des inondations » (Pilote : DGALN ; Budget : Pacte Haie ; Calendrier : à définir).

#### **Propositions de Chambres d'agriculture France**

Face à ces constats, Chambres d'agriculture France réitère ses demandes et propose des mesures concrètes :

- Mise en place d'un mécanisme d'indemnisation couvrant tous les préjudices subis par les agriculteurs (dont la dégradation de la moyenne olympique) et leur permettant de se relocaliser en cas de submersion récurrente rendant l'activité agricole impraticable.
- Accompagnement renforcé des acteurs territoriaux et des agriculteurs pour :
  - entretenir les voies d'eau et adopter des aménagements hydrauliques, Prioriser ces aménagements doux avant de recourir à des infrastructures plus structurantes, comme les zones d'expansion de crues (ZEC),
  - limiter l'impact foncier et indemniser les agriculteurs lors de surinondations volontaires de parcelles.

Par ailleurs, Chambres d'agriculture France soutient :

- La simplification des outils de prévention des risques naturels et des procédures administratives pour l'entretien, le désensablement et le curage des cours d'eau.
- La mise à disposition de cartes des zones d'inondation potentielle afin d'informer et sensibiliser les agriculteurs et les autres parties prenantes aux risques d'inondation.

Ces propositions visent à inscrire l'agriculture comme un partenaire stratégique dans la gestion des risques naturels, tout en valorisant son rôle crucial dans la prévention des inondations.

## **AXE 2 - ASSURER LA RESILIENCE DES TERRITOIRES, DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES ESSENTIELS**

### **Préserver la ressource en eau**

Assurer une gestion durable de l'eau en agriculture face au changement climatique nécessite de sécuriser les volumes disponibles, d'accompagner les agriculteurs vers une utilisation plus efficace et d'améliorer la connaissance des prélèvements et des impacts climatiques. Il est essentiel de combiner mesures structurelles et conjoncturelles pour passer d'une gestion réactive à une politique proactive, tout en protégeant la qualité de l'eau, notamment autour des zones de captage.

### **MESURE 21 - PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : RENFORCER LE PLAN EAU**

#### **Vers une gestion concertée et durable de la ressource en eau pour l'agriculture**

En cohérence avec les grandes orientations du Plan eau du gouvernement, plusieurs axes prioritaires ont été identifiés pour une gestion durable et résiliente des ressources en eau :

- Améliorer la connaissance et l'intégration des ressources dans les politiques publiques

- Action 3 : “Développer une base de données accessible, déclinée par secteur et territoire, pour un suivi opérationnel des prélèvements. Cela inclut la mise en place d’outils numériques facilitant la collecte, le traitement et la centralisation des données en accès libre.” Chambre d’agriculture France alerte sur la nécessité de garantir la confidentialité des données sensibles relatives aux prélèvements.
- Optimiser la disponibilité de l’eau et promouvoir la réutilisation : aller vers une mobilisation proactive des ressources disponibles
  - Action 4 : “Garantir une meilleure disponibilité de la ressource en période de sécheresse, notamment par le stockage sur les réseaux navigables” mais également par l’utilisation partagée des réservoirs hydroélectriques et autres retenues d’eau existantes ainsi que par la sécurisation de nouveaux volumes d’eau disponibles dans les périodes plus propices (hors période d’été). Ce dernier point dans le but de soulager le milieu en période d’été et de préserver les volumes nécessaires pour les milieux et l’alimentation en eau potable. Cependant, le PNACC-3 doit également refléter l’importance de maintenir des volumes d’eau suffisants pour l’agriculture, aux côtés des autres acteurs des territoires. Il est pour cela essentiel de réintégrer l’objectif de « remobiliser les ressources existantes » et d’encourager le développement de l’hydraulique agricole, toujours en prenant en compte la situation propre à chaque territoire.
  - Actions 5 et 6 : “Encourager la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) grâce à une communication positive et à l’évolution du cadre réglementaire, notamment pour les usages aquaponiques et aquacoles” et dans les territoires où ces solutions sont pertinentes en fonction de la ressource disponible et du coût de l’eau de REUT.
- Former et mobiliser les acteurs pour une gestion durable des captages
  - “Prévoir un cofinancement pour former 1 500 animateurs spécialisés dans la protection des captages.” Il sera intéressant de valoriser et mobiliser les structures déjà impliquées dans ces actions, telles que les Chambres d’agriculture qui sont des acteurs déjà bien identifiés, impliqués localement et reconnus par les agriculteurs.

### **AXE 3 - ADAPTER LES SECTEURS DE L’AGRICULTURE ET DE L’AGROALIMENTAIRE AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Pour renforcer la résilience du secteur agricole face aux défis du changement climatique, une démarche structurée et priorisée est essentielle. La première étape consiste à accompagner les agriculteurs dans la réalisation d’un état des lieux de leur exploitation au regard des enjeux de résilience climatique, des impacts environnementaux et de la performance technico-économique. Cet état des lieux, notamment lors des transmissions, pourra être réalisé à l’aide d’un diagnostic modulaire. Cependant, à cette étape, ce qui est déterminant est d’écouter les besoins spécifiques de l’agriculteur et de co-construire avec lui un plan d’action de l’exploitation pour identifier ses marges de progression et les leviers d’action efficaces et viables économiquement. L’accompagnement des agriculteurs doit être poursuivi pour assurer et appuyer la mise en œuvre de ces leviers d’actions afin de réussir la transition.

L’élaboration de plans d’adaptation par filière et territoire est essentielle pour un système alimentaire compétitif, durable et résilient, en tenant compte des spécificités locales. La formation des agriculteurs et conseillers agricoles doit être renforcée, tandis que la recherche doit appuyer les transitions des industries agroalimentaires en lien avec l’évolution des bassins de production. Une gestion adaptée des ressources en eau est également cruciale face à leur raréfaction. Enfin, un accompagnement transverse des agriculteurs et un soutien financier accru sont indispensables pour relever les défis actuels et garantir la pérennité du secteur agricole.

**MESURE 36. DEVELOPPER LES CONNAISSANCES, FORMER ET ANTICIPER LES CONSEQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE**

Actions	Commentaires et propositions
<p>Formation accélérée aux transitions agro-écologique et climatique des 50 000 professionnels de l'agriculture en France (mesure 14 du Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture)</p>	<p>Le programme national triennal de formation accélérée pour les transitions agroécologique et climatique, tel que présenté dans la mesure 14 du Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture, représente une initiative ambitieuse et bienvenue. La formation des 50 000 professionnels de l'agriculture française, incluant enseignants, conseillers et fonctionnaires, est un levier essentiel pour répondre aux défis de la transition climatique. Ce "choc de compétences" apparaît crucial pour accompagner efficacement les agriculteurs dans cette transformation profonde.</p> <p>Cependant, plusieurs éléments méritent d'être approfondis pour garantir le succès de ce dispositif.</p> <p>Le dispositif mentionne la création d'un socle commun de haut niveau, mais des précisions sur sa définition, son contenu et sa conception sont attendues. Il reste à savoir s'il s'agit d'un cadre pédagogique inédit ou d'une agrégation de formations existantes. Par ailleurs, les rôles et responsabilités des acteurs impliqués doivent être clarifiés, notamment en ce qui concerne la formation des conseillers et des agriculteurs. Les Chambres d'agriculture, qui jouent un rôle important dans l'accompagnement des agriculteurs, peuvent contribuer à ce dispositif. La participation de Vivea, acteur clé dans la formation agricole, doit être explicitée pour garantir une mise en œuvre cohérente et efficace.</p> <p>Une attention particulière devra être portée aux spécificités des parcours de formations initiale et continue et les enjeux de développement économique des exploitations devront également être inclus dans ces parcours</p> <p>Enfin, bien que la rentrée 2025 marque une étape ambitieuse pour le lancement du programme, le délai imparti impose une mobilisation immédiate de tous les acteurs concernés. Une réflexion approfondie et concertée est indispensable pour préparer le déploiement opérationnel du dispositif. Des travaux préliminaires doivent être menés sans tarder pour garantir que les parcours de formation proposés soient adaptés aux besoins des territoires et à la diversité des situations agricoles.</p> <p>En résumé, si ce dispositif est accueilli très favorablement, son succès dépendra de la précision et de l'anticipation dans sa mise en œuvre et de son financement. La coordination étroite avec les acteurs du terrain sera une condition sine qua non pour répondre aux attentes et assurer une transition réussie pour l'agriculture française.</p>

**MESURE 37. ACCOMPAGNER LES EXPLOITATIONS AGRICOLES, LES FILIERES ET L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE FACE AUX ALEAS CLIMATIQUES ET ENGAGER LA TRANSITION VERS DES MODELES RESILIENS ET BAS CARBONE**

**A. Assurer la protection des exploitations agricoles face aux aléas climatiques et engager la transition vers des modèles résilients et bas carbone**

Actions	Commentaires et propositions
<p><b>Réaliser un diagnostic modulaire</b> pour évaluer la vulnérabilité des exploitations au moment de l'installation et de la transmission</p>	<p>Les Chambres d'agriculture soutiennent le principe d'un état des lieux initial de l'exploitation pour évaluer la vulnérabilité des exploitations, notamment au moment de l'installation et de la transmission, comme évoqué dans le cadre de la PLOA. Cependant, elles insistent sur l'importance de lier ce diagnostic à une démarche globale d'accompagnement des agriculteurs incluant la construction d'un plan d'action global de l'exploitation avec des solutions opérationnelles éprouvées et viables économiquement et la mise en œuvre de ces solutions (adaptation et atténuation) identifiées. Ce lien est fondamental pour réussir les transitions climatiques : le diagnostic doit servir de base à un accompagnement stratégique et opérationnel permettant de mettre en œuvre les transitions nécessaires. Dans cette optique, les Chambres d'agriculture ont formulé des propositions dans le cadre du Projet de loi de finance (PLF 2025) pour soutenir un accompagnement transverse et un conseil stratégique de transition. Néanmoins, il est essentiel de veiller à ce que la démarche reste simple et que les financements, ainsi que le temps consacré par les agriculteurs, ne soient pas excessivement absorbés par le diagnostic, au détriment de la mise en œuvre des leviers d'action identifiés dans le plan d'action de l'exploitation.</p> <p>L'objectif principal du diagnostic devra être d'analyser l'exploitation à transmettre, mais il est également crucial de permettre aux projets d'installation d'y avoir accès. Le diagnostic modulaire, tout en restant non obligatoire, devra intégrer une évaluation économique des leviers d'action envisagés, afin d'assurer leur faisabilité et intégrer ces éléments dans les diverses étapes du cycle de vie de l'exploitation, notamment à la transmission. Les Chambres d'agriculture expriment des réserves sur la pertinence du module d'évaluation de la qualité et de la santé des sols dans ce cadre spécifique.</p> <p>Le projet <a href="#">ClimaTerra</a> (2023-2026), piloté par Chambres d'agriculture France et soutenu par le CasDAR, offre déjà des premiers enseignements sur cette démarche d'accompagnement. Ce projet, ambitieux par ses objectifs (sensibilisation de 10 000 agriculteurs, élaboration de 1 050 plans d'action et accompagnement de 350 exploitations), permettra de capitaliser sur les retours d'expérience en identifiant sur les pratiques efficaces, les défis rencontrés, ainsi que les besoins à combler (références technico-économiques). Ces enseignements soulignent l'importance de lier le diagnostic à des mesures concrètes et adaptées aux spécificités de chaque exploitation.</p>
<p>Mettre en œuvre le <b>Pacte en faveur de la haie</b> contribuant à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique</p>	<p>Le soutien à la plantation de haies et à l'arbre agricole nécessite des moyens cohérents, tant pour l'animation que pour les investissements. Il est également essentiel de financer des outils de gestion durable simples, comme la planification et la certification, tout en simplifiant les démarches réglementaires et en sécurisant les agriculteurs dans leurs déclarations concernant l'entretien ou le déplacement des haies. Le premier plan dédié à cette filière avait annoncé un budget conséquent de 110 millions d'euros par an, mais la réduction à 30 millions d'euros risque d'avoir des répercussions majeures sur le terrain. Cette diminution budgétaire pourrait compromettre les actions indispensables pour pérenniser la gestion et la valorisation des haies agricoles.</p>

<p>Favoriser les <b>pratiques agro-écologiques</b> et le maintien en <b>agriculture biologique</b> par les règles de priorité relatives au contrôle des structures (mesure 28 du Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture)</p>	<p>L'identification de la Haute Valeur Environnementale (HVE) est mise en avant comme un levier pour encourager les pratiques agroécologiques, avec un objectif national de 50 000 exploitations certifiées d'ici 2030, contre 40 000 en 2024. Une part significative de ces exploitations bénéficie déjà de l'accompagnement des Chambres d'agriculture, ce qui en fait un outil clé pour déployer le conseil HVE dans le cadre des transitions agroécologiques. L'avenir de la HVE demeure incertain, fragilisé par des problèmes de communication et l'absence d'un soutien politique clair. Sans un engagement politique ferme, l'objectif fixé pour 2030 risque d'être compromis, malgré le fort potentiel de ce dispositif pour accélérer les transitions agricoles. .</p>
<p><b>Paiements pour Services Environnementaux (PSE)</b> : identifier les indicateurs et déployer les PSE pour maintenir et développer les prairies, les zones humides et les infrastructures agro-écologiques</p>	<p>Les Chambres d'agriculture soutiennent les Paiements pour Services Environnementaux (PSE), comme moyen de rémunération pour les agriculteurs engagés dans des pratiques favorisant la résilience des exploitations agricoles et la réduction des émissions des gaz à effet de serre. Les Paiements pour Services Écosystémiques (PSE) peuvent être un levier puissant pour accompagner l'évolution des pratiques agricoles. Cependant, compte tenu des montants budgétaires significatifs qu'ils impliquent, il sera crucial de répartir la prise en charge de ces coûts entre les acteurs publics, le secteur privé et les consommateurs. L'intégration des PSE dans le PNACC-3 est une initiative positive, car cela pourrait renforcer leur importance et leur déploiement. Cependant, Il est essentiel de s'appuyer et capitaliser des retours de terrain concrets, étant donné que les actions en cours restent limitées. Le dispositif manque de références solides et de retours d'expérience significatifs. Une phase d'expérimentation s'avère donc cruciale pour en mesurer l'efficacité et renforcer sa robustesse.</p>

B. Accompagner les démarches d'adaptation au changement climatique des filières et des territoires dans une approche intégrée afin de construire un système alimentaire compétitif, durable et résilient

<p>Mesure « <b>Fonds en faveur de la souveraineté et des transitions</b> »</p>	<p>La mesure décrite correspond à la mise en œuvre de l'action inscrite dans le cadre de la Planification écologique, avec une enveloppe initialement prévue de 200 millions d'euros pour 2024. Il serait pertinent de maintenir et renforcer cette action tout en proposant un déploiement régionalisé à travers un fonds vert agricole régional. Ce fonds, géré par les services déconcentrés de l'Etat, reposerait sur un socle national garantissant un cadre commun, tout en permettant une adaptation aux spécificités locales et une meilleure articulation avec les politiques régionales pour plus de cohérence et un effet levier renforcé. Une partie de ce fonds pourrait être dédiée au niveau national pour une enveloppe spécifiquement réservée à l'accompagnement transverse des agriculteurs dans leur transition, afin de soutenir les initiatives globales. Toutefois, une attention particulière est nécessaire, car malgré l'annonce d'un budget de 200 millions d'euros, il apparaît que cette enveloppe a été réduite, ce qui pourrait compromettre la portée de la mesure.</p>
<p>Mettre en œuvre le programme <b>ambition BIO 2027</b></p>	<p>Les Chambres d'agriculture soutiennent pleinement le programme Ambition BIO 2027 et participent en tant que pilotes sur certaines actions clés. Notamment, dans le cadre de l'axe 3, les Chambres pilotent l'action visant à accompagner les opérateurs de l'agriculture biologique face aux enjeux sociétaux et environnementaux. Cette action inclut la mise à disposition d'outils adaptés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.</p> <p>Une mesure spécifique consiste à fournir aux agriculteurs des outils de diagnostic climat adaptés à l'agriculture biologique, accompagnés de conseils techniques pour évaluer leurs impacts sur le climat et identifier des leviers d'adaptation. Un suivi de cette action est prévu et les premiers résultats seront disponibles prochainement.</p> <p>Les Chambres proposent de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'accompagnement des producteurs pour répondre aux marchés publics dans la restauration collective,</li> </ul>

	<p>développer l'approvisionnement en produits biologiques dans la restauration commerciale, et soutenir la recherche-transfert en agriculture biologique pour diffuser les résultats scientifiques et favoriser l'innovation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aligner le plan Ambition Bio avec les attentes des consommateurs tout en renforçant leur appétence pour les produits biologiques pour en développer la consommation et en adaptant ainsi l'offre.</li> </ul>
Sensibiliser les <b>Organismes de Défense et de Gestion (ODG) des produits sous signe d'identification de la qualité ou de l'origine (SIQO)</b> pour intégrer dans leurs cahiers des charges des leviers d'adaptation au changement climatique	La mesure est intéressante et l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) a déjà sensibilisé les acteurs sur ces thématiques. Certaines Organismes de Défense et de Gestion (ODG) ont également commencé à intégrer cette dynamique en adaptant leurs cahiers des charges, comme c'est le cas des filières fromages en région Auvergne-Rhône-Alpes (par exemple l'AOP Abondance). Les Chambres d'agriculture accompagnent ces démarches en apportant du conseil technique ou en animant les ODG des filières sous signe d'identification de la qualité ou de l'origine (SIQO).
Mettre en œuvre les <b>plans de souveraineté alimentaire dans les Outre-mer</b>	Identifier le Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) comme un levier central pour décliner les plans d'autonomie alimentaire est une démarche innovante qui contribuera à renforcer la souveraineté alimentaire. Les moyens alloués par le POSEI, notamment aux productions de diversification et d'élevage (environ 40%, soit 96 M€ par an), jouent un rôle clé. Toutefois, pour accompagner pleinement la souveraineté alimentaire dans les DOM, il est nécessaire de combiner ce levier financier avec d'autres actions, comme l'amélioration de l'accès au foncier et à l'eau, la facilitation de l'accès aux produits locaux et un accompagnement technique renforcé des producteurs.

### C. Assurer la protection sanitaire et le bien-être des animaux

Réaliser une <b>veille sur le risque des maladies émergentes</b> : assurer le suivi et la surveillance des risques épidémiologiques encourus par les animaux (terrestres et aquatiques) engendrés par la hausse des températures.	La mesure décrite est réaliste et mérite d'être intensifiée sur le long terme. Les services de l'État ont tout intérêt à collaborer avec leurs partenaires européens pour mettre en place une veille globale, face à l'augmentation des maladies émergentes liée au changement climatique. Cette entrée est pertinente, d'autant que la DGAL reste un acteur clé grâce à ses réseaux régionaux et départementaux, en concertation avec l'ANSES et l'ANMV (Agence nationale du médicament vétérinaire). Cependant, les Chambres d'agriculture, en contact direct avec les éleveurs, sont absentes du dispositif. Elles jouent pourtant un rôle important en participant à des travaux de suivi, surveillance et analyse économique avec les GDS, notamment sur les impacts de la FCO-MHE sur les cheptels. Leur implication renforcerait la portée et l'efficacité de cette mesure.
18. Pour les <b>Outre-mer</b> , lancer une <b>mission CGAAER</b> afin de déterminer si et comment les agriculteurs peuvent être intégrés au <b>fonds de mutualisation sanitaire et environnemental</b> .	L'absence de section dédiée à l'Outre-mer dans le Fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental (FMSE) est un point à combler pour répondre aux besoins spécifiques des agriculteurs ultramarins. L'indemnisation en cas de crises sanitaires est essentielle pour garantir la pérennité des élevages dans ces territoires. Le modèle économique du fonds doit être adapté à la réalité des Outre-mer, en tenant compte de la capacité de contribution souvent plus limitée qu'en métropole. Le FMSE estime que l'intégration des outre-mer via une section spécifique n'est pas envisageable au regard de leurs disparités et difficultés à lever des financements. L'intégration aux sections existantes pourrait exister à condition de l'existence de plans de lutte et d'OVS capables d'assurer une surveillance._

## **AXE 5. MOBILISER LA RECHERCHE SUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

### **MESURE 45. MOBILISER LA RECHERCHE ET LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LES SOLUTIONS POUR S'Y ADAPTER**

La mesure 45, centrée sur la mobilisation de la recherche et des connaissances scientifiques pour s'adapter au changement climatique, représente un levier essentiel. Cependant, cette mesure semble principalement orientée vers la recherche fondamentale et appliquée avec une approche majoritairement descendante, y compris dans l'identification des besoins.

Or, il est nécessaire de fournir aux agriculteurs des solutions opérationnelles, éprouvées et économiquement viables. Pour accompagner l'appropriation des innovations, il est par ailleurs essentiel de disposer des références technico-économiques solides. Ces éléments sont déterminants pour limiter les risques encourus par les agriculteurs et renforcer leur confiance dans l'adoption de nouvelles pratiques.

Ainsi, la mesure doit préciser que :

- les projets de recherche doivent intégrer dès leur conception un volet transfert pour s'assurer du déploiement dans les cours de ferme des innovations. La formation des conseillers et les dispositifs de transfert à destination des agriculteurs doivent également être inclus dans ce processus.
- le Conseil agricole joue un rôle central dans le transfert des connaissances au sein du continuum Recherche-Innovation-Transfert.

Les Chambres d'agriculture sont parmi les acteurs clés pour relier la recherche et la mise en œuvre concrète sur le terrain par les agriculteurs. L'approche qu'elles portent, axée sur les retours et besoins du terrain, constitue un complément indispensable à cette mesure. En soutenant le conseil agricole dans un accompagnement massif et structuré des agriculteurs, ce transfert des connaissances contribue à une montée en compétence rapide des acteurs du secteur et à une adoption efficace des solutions issues de la recherche.

Les Chambres confirment ainsi leur rôle stratégique, en parfaite complémentarité avec les travaux de recherche, pour répondre aux enjeux climatiques et soutenir l'innovation agricole.